



**TABLEAU RECAPITULATIF DES SERVITUDES CONCERNANT LE TERRITOIRE DE  
LA COMMUNE DE L'AIGLE**

<b>SIGLES</b>	<b>SERVITUDES</b>
<b>A5</b>	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement
<b>AC1</b>	Servitude pour la protection des monuments historiques
<b>EL7</b>	Servitude d'alignement
<b>I3</b>	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz
<b>I4</b>	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
<b>Int1</b>	Servitudes au voisinage des cimetières
<b>PT2</b>	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réceptions exploités par l'État
<b>T1</b>	Servitudes relatives aux chemins de fer
<b>T4</b>	Servitudes aéronautiques - Servitudes de balisage (aérodromes civils et militaires)
<b>T5</b>	Servitudes aéronautiques - Servitudes de dégagement (aérodromes civils et militaires)



*SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE*

---

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la rivière La Risle prescrit le 10 mai 2000 et approuvé par arrêté préfectoral du 24 mai 2004, a lui aussi valeur de servitude d'utilité publique.